

CHSCT du 19 mai 2020

compte-rendu

Ce jour, à la demande de vos représentants, s'est tenu un CHSCT sur le Plan de Reprise d'Activité (PRA). Ce dernier est le seul point à l'ordre du jour.

Nous avons indiqué à la direction **notre regret de ne pas avoir été informés** du changement de rôle de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) sur la validation des plans du PRA (*le B.A BA du dialogue social*).

L'ISST a commencé par mentionner 4 fiches du Secrétariat Général (SG) s'appliquant aux 3 directions de ce CHSCT. L'une s'intitule *Guide des bonnes pratiques de l'agent en période post-confinement* dont il souhaite la diffusion à tous les agents. Ces fiches sont consultables sur Ulysse 34.

• ORDRE DU JOUR

I) Introduction du DDFiP :

Le directeur nous fait un point sur les différents chantiers en cours pour la mise en place du PRA (*Et oui il reste des choses à faire malgré sa validation...*).

Il a retenu une distanciation de 2 mètres entre chaque agent.

70 plans ont été soumis à l'ISST pour observation. Il a remis **49 pages de remarques** à priori prises en compte. Suite aux observations de l'ISST, le directeur nous a indiqué que **le nombre d'agents par service serait revu** la semaine prochaine.

II) Sens de circulation :

L'ISST préconise qu'un fléchage soit mis en place dans les couloirs étroits et les endroits où les agents sont en situation statique (mopieur, badgeuse...).

Le fléchage déjà mis en place sur le site de l'INSEE, devrait être étendu sur l'ensemble des locaux. Une entrée alternative par le local à vélo pour les agents de la DDFIP présents sur le site est à l'étude.

L'ISST rappelle le **respect strict des zones de circulation**.

III) Climatisation :

L'ISST et le médecin de prévention ont indiqué qu'il faut procéder à l'**aération des locaux 3 fois par jour** pendant au moins 10mn. Ils rappellent aussi que les filtres des climatisations ne sont pas conçus pour retenir le virus.

S'il n'y a pas d'ouvrant, le système de VMC spécifique en place est suffisant.

Comme chaque année la direction indiquera à quel moment la climatisation sera remise en fonction.

IV) Protections :

- L'ISST a rappelé que le vis-à-vis est à éviter, faute de quoi un **Plexiglas devra être mis en place**.
- Des masques alternatifs lavables seront distribués avant la fin du mois de mai à raison de 2 par agent.
- Le CHSCT a validé l'achat de 20 distributeurs de gel hydroalcoolique à ventiler entre les 3 directions pour expérimentation.

V) Intervention de vos représentants :

- Plans :

La CGT a demandé si un sens de circulation pouvait être mis en place dans certains sites de la DDFIP à l'instar de celui présent à l'INSEE. Le directeur nous a indiqué que les couloirs étaient assez larges ...

Nous sommes intervenus pour demander le document d'observations rédigé par l'ISST.

En effet, certains plans ne sont pas compréhensibles et appellent des interrogations. Les observations de l'ISST auraient pu nous éclairer.

Le président, qui ne siège que rarement dans cette instance de concertation ET de dialogue, s'est offusqué de notre demande, dénonçant un climat suspicieux. Nous ne faisons que notre travail de représentants du personnel. *(Mais pourquoi se froisser quand tout est mis en œuvre pour le bien être des agents ???)*

La CGT a demandé que la délégation du CHSCT se déplace sur certains sites pour vérifier l'installation des agents. Cette délégation sera composée de 3 personnes (un représentant des organisations syndicales (CGT, Solidaires ou FO), un représentant de l'administration et l'assistant de prévention) afin de minimiser les risques, le planning des visites est en cours de finalisation.

- Ménage :

La CGT a demandé si les agents procédant au nettoyage des locaux avaient été informés des procédures spécifiques à mettre en place en période de COVID-19.

Le directeur répond qu'il allait vérifier ce qu'il en était et qu'il ferait les rappels nécessaires.

Les préconisations du Secrétariat Général (SG) sur le nettoyage des locaux dans le cadre du PRA ont-elles été transmises ? Si oui, sous quelle forme (*réunion ? Mail ? Ou entre deux portes ?*)

Nous avons donc demandé la tenue, pour le 11/06/2020, d'un CHSCT spécifique sur ce sujet.

(La note du SG du 07/05/2020 relative au nettoyage des locaux est accessible [ici](#).)

• QUESTIONS DIVERSES de la CGT

La CGT a évoqué les problèmes récurrents d'inondation des locaux de Montmorency et La Paillade. Des devis sont en cours de réalisation pour procéder aux réparations.

Suite à une question de la Douane, le médecin de prévention a rappelé que le vapotage était interdit à l'intérieur des locaux. En extérieur, une distance minimale de 10 mètres est nécessaire entre les personnes qui fument.

Lors de votre premier retour à votre poste, si vous constatez que les préconisations ne sont pas respectées, ne vous installez pas et prévenez votre hiérarchie et/ou les acteurs de prévention.